

Rappel des objectifs du SDAGE

La directive du 23 octobre 2000 (dite DCE) adoptée par le conseil et le parlement européen définit un cadre pour la gestion et la protection de l'eau par grand bassin hydrographique. Elle fixe des objectifs ambitieux pour la préservation et la restauration des eaux superficielles et souterraines.

La DCE a pour objectif d'atteindre le bon état des eaux et des milieux aquatiques.

Le SDAGE 2016-2021 a fixé pour le département de la Loire-Atlantique un objectif de **39% des masses d'eau qui doivent être en bon état écologique en 2021** (61% à l'échelle du bassin Loire-Bretagne).

Le bon état des masses d'eau superficielles

Pour les eaux de surface, l'état des eaux est principalement défini par l'état écologique, déterminé à l'aide d'éléments de qualité : biologique (espèces végétales et animales), hydromorphologiques et physico-chimique, appréciés par des indicateurs (par exemple les indices invertébrés ou poissons en cours d'eau).

5 classes permettent d'évaluer l'état écologique :

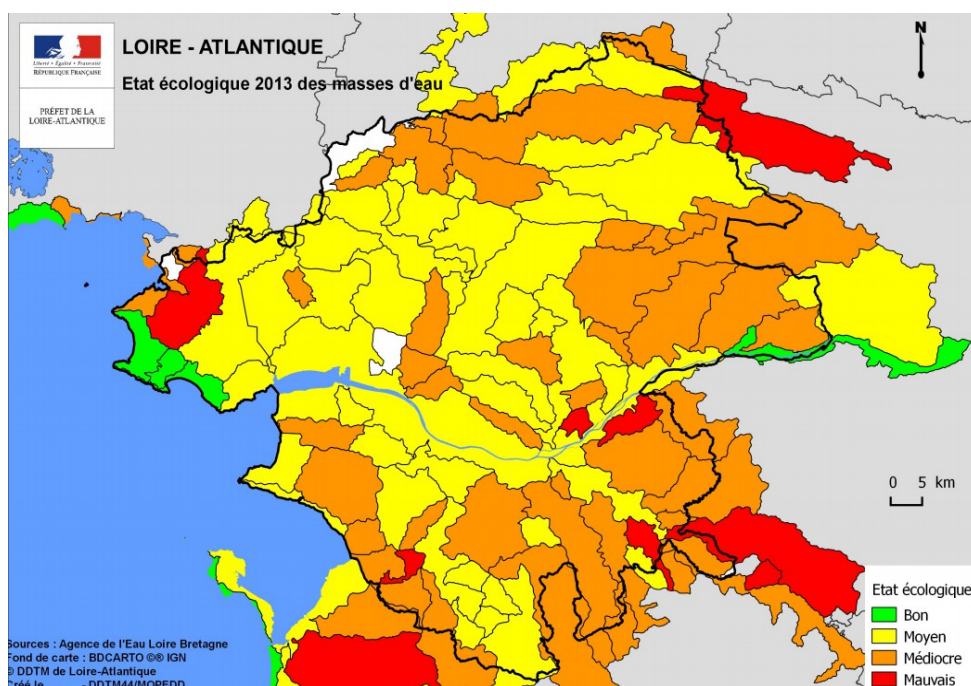
- le **très bon état**. C'est l'état de référence du milieu, il est caractéristique des eaux pour

lesquelles l'influence de l'homme est restée marginale.

- le **bon état**. Cet état prend en compte l'impact des activités humaines, mais un impact acceptable pour le milieu et l'ensemble des usages, dans une logique de développement durable.

- les **états moyen, médiocre et mauvais** pour lesquels l'impact des activités humaines ne permet pas de concilier les milieux et l'ensemble des usages.

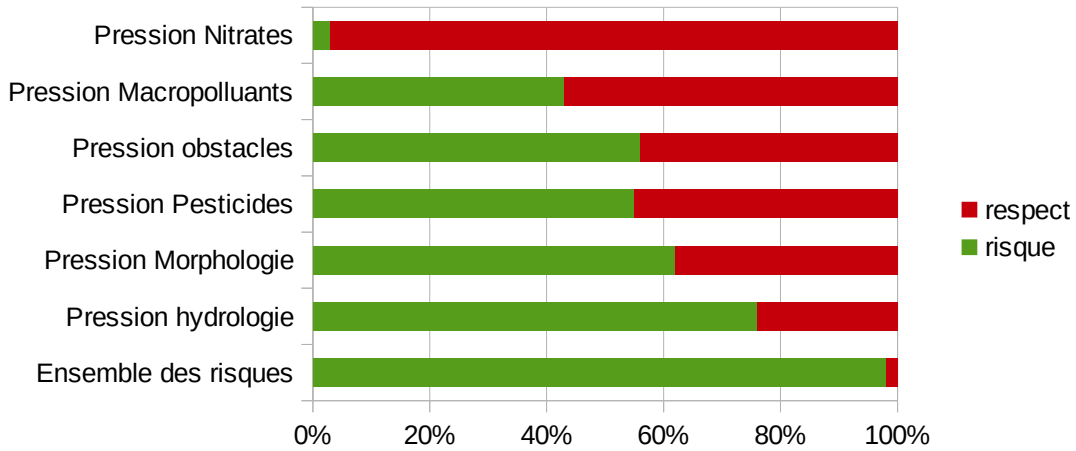
Évaluation 2011-2013 de la qualité des masses d'eau en Loire-Atlantique:



La dernière évaluation a été communiquée en novembre 2015 par l'agence de l'eau. Elle est faite à partir des données connues en 2011 et 2013. Elle montre que seulement **2%**

de l'ensemble des masses d'eau sont en bon état contre 15% lors de la dernière évaluation.

Impact des activités humaines, les pressions qui compromettent le bon état :



Objectifs d'atteinte du bon état fixés par le SDAGE :

